

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP

Le premier février deux mille dix neuf à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 37
DATE DE LA CONVOCATION	25/01/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	08/02/2019

OBJET :

**Centre Municipal Culture et Loisirs : demande de subvention à la Caisse d'Allocations
Familiales pour l'achat de mobilier à la Ludothèque**

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. François DAROUX , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Catherine ASSO , M. Daniel GALLAND , Mme Martine BOUCHARDY , Mme Françoise DUSSERRE , M. Maurice MARCHETTI , M. Vincent MEDILI , Mme Sarah PHILIP , M. Francis ZAMPA , Mme Raymonde EYNAUD , M. Claude BOUTRON , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Pierre PHILIP , Mme Véronique GREUSARD , Mme Chantal RAPIN , Mme Christiane BAR , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Gil SILVESTRI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUN , M. Jérôme MAZET , M. Stéphane ROUX , Mme Evelyne COLONNA , M. Alexandre MOUGIN , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme Isabelle DAVID , M. François-Olivier CHARTIER , M. Pierre-Yves LOMBARD , M. Mickaël GUITTARD , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Christophe PIERREL
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Monique PARA procuration à M. Vincent MEDILI, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, M. Jean-Michel MORA procuration à Mme Evelyne COLONNA, Mme Elsa FERRERO procuration à M. Joël REYNIER

Absent(s) :

M. Richard GAZIGUIAN, M. Guy BLANC

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre PHILIP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Le Centre Municipal Culture et Loisirs de la Ville de Gap, salle de spectacles pouvant accueillir 800 personnes et lieu d'enseignement des arts plastiques, est également doté d'une ludothèque dynamique depuis 1983.

La ludothèque du C.M.C.L. accueille notamment les structures de la petite enfance (crèches, MAM, RAM...), les centres de loisirs, les écoles, les associations d'instructions en famille, les instituts spécialisés (SESSAD, IME, EHPAD) et les familles elles-mêmes. Le C.M.C.L. est adhérent à l'Association des Ludothèques de France.

Il s'agit d'un véritable lieu de rencontre, de convivialité et de sociabilité reconnu sur la Ville de Gap. Ce lieu d'éducation informel est important dans le développement de l'enfant et de l'adulte. Il véhicule des valeurs de partage et de tolérance nécessaires pour évoluer dans la société.

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 18 h 30 avec une ouverture tout public les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 16 h 30 à 18 h 30 et le mercredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h 30. Elle propose également des plages horaires sur la première semaine des vacances scolaires.

L'accès à la ludothèque est gratuit pour le jeu sur place, seuls les emprunts de jeux sont payants au tarif annuel de 25 € pour les gapençais et 33 € pour les non-gapençais, les usagers peuvent ainsi louer 5 jeux par mois toute l'année.

Ce lieu fédère un large public autour du jeu. En 2018, 7 500 personnes sont venues à la ludothèque, environ 5 000 enfants et 2 500 adultes.

La ludothèque du C.M.C.L. organise plusieurs événements autour du jeu dans l'année, des soirées, un dimanche pas comme les autres, les coups de coeurs des ludothèque en partenariat avec d'autres ludothèques, etc. Et participe à la fête mondiale du jeu, histoire de lire, elle sort de ses murs les après-midi l'été durant le mois de juillet.

La ludothèque a été rénovée en 2018 et vient de rouvrir en octobre 2018. Il est aujourd'hui nécessaire d'accompagner cette restauration par un changement du mobilier d'accueil et du mobilier pédagogique à destination de tous les publics.

Afin de mettre en valeur et accueillir dans les meilleures conditions les usagers toujours plus nombreux, la Ville de Gap sollicite une aide financière en investissement pour l'aménagement de cette ludothèque auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes, pour un montant de 6 922 € soit 50 % du montant T.TC de la dépense sous réserve de son inscription au budget primitif 2019. La dépense envisagée se répartit comme suit :

- Matériel d'animation : 4 173 €
- Mobilier de ludothèque : 9 671 €
- Soit un montant total TTC de 13 844 €

Décision :

Il est proposé, sur avis favorable des Commissions Municipales de la Culture et des Finances réunies respectivement les 11 et 23 janvier 2019 :

Article unique : d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes pour obtenir une subvention pour l'acquisition de matériel d'animation et de mobilier pour la Ludothèque du Centre Municipal Culture et Loisirs de la Ville de Gap, pour un montant total de 6 922 € en Investissement.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 40

- SANS PARTICIPATION : 1

M. Gil SILVESTRI

La Maire-Adjointe

Martine BOUCHARDY

Transmis en Préfecture le : - 4 FEV. 2019

Affiché ou publié le :

- 4 FEV. 2019

